



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Février 2015 n°72

Comité Technique Local du 2 février 2015

Constitution du Pôle de Contrôle des Revenus/Patrimoine (2^{ème} convocation)

Suite à l'annonce de la constitution du Pôle de Contrôle des Revenus / Patrimoine, les agents du Pôle de Contrôle Expertise de Mâcon ont rédigé une contribution qui pose un certain nombre de questions, notamment sur la méthode, le contrôle fiscal, le transfert des missions, la polycompétence.

Cette expression est remise à l'équipe de direction...qui en avait déjà eu connaissance !

Le responsable du PCE de Mâcon et le président du CTL apportent leurs réponses.

Puis le président du Comité Technique Local laisse la parole aux représentants du personnel.

► *La CGT Finances publiques 71 a tenu à réaffirmer qu'elle serait attentive aux charges de travail au sein de la nouvelle structure. En effet, les précédentes restructurations (enregistrement, PRS, etc.) se sont souvent accompagnées d'un pic des charges de travail. Nous restons dubitatifs sur les effectifs dégagés pour effectuer les missions du Pôle de Contrôle de Revenus / Patrimoine.*

Le président du CTL nous répond qu'il n'existe pas d'objectifs ; « *le sujet n'est pas de fixer des objectifs mais plutôt que nous soyons en conformité avec les moyens dont nous disposons, au regard de nos enjeux* ».

Il précise « *qu'il semble important aussi que le PCE contribue à la constitution de ce pôle, pas seulement parce qu'il gère des DFE, mais aussi parce qu'il existe des enjeux* ».

Le « *cadre fixé par le Centrale est assez directif mais laisse aussi de la souplesse* ».

Et à ce moment du débat vient l'aveu : « *On fait ce qu'on peut au vu des moyens dont on dispose. Aucun directeur ne s'accommode aisément des suppressions d'emplois qui s'abattent sur nos services depuis des années. Ce qui entraîne quelquefois son lot de restructurations.* »

► Effectivement ce sont les suppressions d'emplois qui génèrent les restructurations...

VOTE des O.S. : CONTRE à l'unanimité.

► La CGT Finances Publiques 71 a voté contre

car elle déplore le manque de moyens humain et matériel mis à disposition du contrôle fiscal.

Questions diverses :

1/ Trésorerie de la Chapelle de Guinchay

Le directeur annonce qu'il va demander le gel du poste A à la Chapelle de Guinchay. Il ne souhaite pas l'arrivée d'un nouveau chef de poste si l'actuel a sa mutation. C'est un poste très fragile. Le poste de la Roche Vineuse ne permet pas l'intégration des agents de la Chapelle.

► C'est donc clair. On peut penser qu'à court terme le poste de la Chapelle de Guinchay est condamné...

2/ Attribution des ERD

► *La CGT demande s'il existe une priorité d'attribution des ERD sur les trésoreries SPL par rapport au réseau des SIP-SIE ?*

Le DDFIP espère des agents au 1^{er} septembre 2015 pour les affecter prioritairement sur cette cellule de renfort. La cellule connaît déjà 2 B vacants et un autre potentiel. Il serait souhaitable que ces postes soient pourvus au 01/09/2015. Le DDFIP a donné un avis favorable aux dossiers des postulants.

► *Nous reformulons notre question pour savoir si les SIP sont prioritaires lorsqu'ils sont en difficulté ?*

Plus précisément, lorsqu'il existe des absences au sein des SIP, ne peut-on pas envisager l'envoi de l'ERD pour la tenue de la comptabilité au lieu de la confier à des collègues, issus de la filière fiscale et peu à l'aise avec cette tâche ?

Pour le directeur, « les SIP, sauf s'il y avait un retard dans le recouvrement, ne sont pas les structures qui monopolisent le plus les ERD. L'idée que l'on privilégierait les trésoreries est fausse car pour le SPL ou les SIP/SIE, les nominations des ERD font toujours des mécontents, dont les commentaires sont parfois dignes de cours d'école ». Born to be wild...

Pour les SPL, il précise « on n'envoie plus l'ERD pour des tâches répétitives ; les demander systématiquement pour faire la paye n'est plus possible ».

Et pour répondre à notre question : pour les SIP/SIE, « la tenue de la compta n'entraînera plus l'envoi d'ERD pendant les congés des agents en charge de la compta car souvent ils

n'y vont que pour cela, ce qui ne les monopolise qu'une petite partie de la journée ».

Le directeur a demandé, puisque le REC est désormais sur MEDOC, que « les agents s'entraident » !

Cependant, « si un SIP/SIE a un besoin en action en recouvrement, et que ce ne sont pas des tâches spécifiquement répétitives, il aura droit à l'aide de l'ERD ».

L'ERD est là pour gérer les sous-effectifs principalement, et non pour combler les congés des agents.

La décision du directeur sur les payes remonte à fin 2013 et sur la compta à mai 2014.

Et à ce moment là, nouvel aveu : « On doit hélas s'habituer à une raréfaction des ressources humaines ».

► **Mais au final, ce sont les agents qui vont se tracasser pour essayer de faire la comptabilité correctement. Si les emplois étaient pourvus et conséquents, nous ne connaîtrions pas ces tourments ! L'emploi, toujours l'emploi...**

Restructuration des SIP/SIE

A la question de savoir s'il envisage de réorganiser les SIE (cf réunion du groupe de travail national du 2 octobre 2014) du département, le président nous répond qu'il ne s'est « pas emparé pour l'instant de la restructuration des SIE et SIP/SIE ». Mais il pense que ce n'est « pas inintéressant de réfléchir à une organisation des SIE différente de ce qu'il existe maintenant ».

Et d'ajouter, « si une expérimentation ne démontre pas qu'elle perturbe le fonctionnement antérieur, c'est une piste de réflexion ».

Les SIP/SIE sont effectivement fragiles mais ils ont leur intérêt pour la proximité.

L'idée même d'avoir une répartition différente ne le choque pas.

Et comme c'est le CTL des aveux ! « Pour faire face aux suppressions d'emplois, une adaptation de nos missions aux structures est, à court ou moyen terme, inévitable ».

► **A coups de suppressions d'emplois et de transferts de missions (enregistrement, procédures collectives), le réseau des SIE s'est retrouvé affaibli d'autant que dans le même temps, les charges de travail sont restées les mêmes voire ont ponctuellement augmenté (CFE, CICE, dématérialisation) ; et là aussi, l'administration va appliquer son baume miracle : la polarisation et le regroupement...**

Dégagement de fonds

Info *hallucinante*...où l'arroseur se retrouve arrosé.

En effet, la CGT Finances Publiques vous a expliqué la volonté de l'administration d'éloigner les usagers de nos centres en les réorientant vers les autres modes d'entrée (Feuille Info n°69).

Et parfois, il arrive que ces méthodes, à l'œuvre dans d'autres administrations ou entreprises publiques, se retournent contre nous..!

Ainsi, il existe une convention avec la Banque Postale, entrant en vigueur en 2015, pour limiter au maximum les dégagements de fonds sur seulement quelques agences postales qui accepteraient notre numéraire. Les négociations, entre notre administration et la Banque postale, sont extraordinairement difficiles.

Le slogan de la pub de La Poste n'était-il pas annonciateur : « *Bougez avec La Poste* »..!

Des contacts avec la Brinks sont en cours pour voir si elle pourrait dégager les postes les plus éloignés. Mais, la Brinks, c'est pas gratuit !

L'application de ce dispositif serait peut-être repoussée jusqu'à mi-mars ou avril.

CHSCT *informel* Spécial Cité Administrative du 29 janvier 2015

Cette réunion a été organisée pour traiter des problèmes provoqués par les travaux à la Cité administrative à Mâcon.

Mme Séguin, secrétaire générale de la préfecture, M. Dujol, architecte, sont présents.

Mme Séguin indique que « *tous les efforts sont entrepris pour informer les agents en temps réel* ». Rassurant...mais pas suffisant. D'autant que le ton employé parfois durant les échanges a laissé poindre un certain agacement de devoir s'expliquer...

Déroulement des travaux

Les travaux du niveau 3 sont terminés. La réception des travaux se fera en février.

La tranche *conditionnelle* 1 commence :

En 2 parties :

1/ Aile nord : isolation thermique du plafond du parking en février- mars 2015 : environ 1 mois de travail.

2/ Noyau central : travaux sans impact sur la cité car ceux-ci concernent la toiture.

En février, préparation du chantier devant commencer mi-août (la DDFIP est concernée).

-Isolation thermique des niveaux 0 et 2.

-Dépose des châssis : 3 par jour.

Une « zone chantier » est prévue le long des façades pour les entreprises (largeur : 4 mètres)

Il est prévu la démolition des gaines techniques et l'installation d'un nouveau système de ventilation.

Niveau 2 (site occupé).

Séparation de la zone chantier d'avec les plateaux (avec ossature métal + polyane + plâtre : le polyane pour éviter la poussière et les plaques de plâtre pour l'isolation phonique).

Les travaux prévoient aussi le désamiantage des sanitaires (colle des dalles de sol) et la porte coupe feu.

Trois mois de travaux à la Paierie : des chauffages d'appoint sont prévus.

Niveau 0 (site occupé).

L'accueil est préservé.

Pose du mur coupe feu.

Sanitaires : même travaux qu'en zone 2.

Les horaires des travaux bruyants seront transmis.

► A cette occasion, la CGT Finances Publiques est intervenue pour mettre en évidence les nuisances générées par l'organisation des plateaux en *open space*. Ce qui a été modérément apprécié... En effet, il nous a été indiqué que « *certaines entreprises ne mettaient même pas de bureaux à disposition, à charge pour chacun d'en trouver un comme il peut* ».

► Ce n'est pas parce que certaines entreprises ont de mauvaises pratiques que nous devons suivre leur exemple..!

